

# Conditions générales de location

Toute location, prestation de services vaut acceptation des conditions générales ci-après.

## Art.1 - TARIF TTC

Le tarif représente un jour d'utilisation (week-end considéré comme un jour d'utilisation). Nos prix s'entendent hors transport, hors assurances, hors taxe, hors mise en place, montage et démontage pour la durée d'utilisation prévue au devis, selon nos tarifs en vigueur.

## Art.2 - COMMANDE

Toute commande ne prendra effet qu'à la réception du devis signé et accompagné d'un chèque de réservation de 50% de la commande TTC. Ce chèque sera encaissé et déduit de la facture.

## Art.3 - FACTURATION – REGLEMENT

La location du matériel est due qu'il soit utilisé ou non. La date et l'horaire de retour sont impératifs et tout retard sera facturé :

- Non respect du jour de restitution : 70 euros
- Non respect de l'horaire : 15 euros/heure

Solde du bon de réservation payable à l'enlèvement ou la livraison. A défaut de paiement, aucun matériel ne sera remis au client.

Le défaut de paiement de(s) facture(s) à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité de pénalités de retard.

Sauf convention particulière contraire, la SAS Loc'En Fête n'entend consentir aucun escompte.

## Art.4 - ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

L'annulation totale ou partielle d'une commande fera l'objet d'une facturation équivalente à la moitié au moins du montant de la commande.

Si l'annulation intervient moins de 5 jours avant la sortie du matériel, la partie annulée de la prestation sera due par le client donneur d'ordre et facturée dans sa totalité.

## Art.5 - GARANTIE

Pour toute commande, un chèque de caution est demandé au client donneur d'ordre qui ne lui sera restitué qu'après contrôle au retour du matériel et après encaissement des factures, sauf conventions particulières contraires.

## Art.6 - TRANSPORT

Les livraisons et les reprises s'effectuent en rez-de-chaussée.

Toute manipulation non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire selon les termes de l'article 7.

Le tarif sera appliqué pour la livraison et/ou la reprise par kilomètres parcourus. Le tarif de base s'entend pour un transport du lundi au vendredi de 8h à 18h. Il s'effectue sur une tranche horaire de 4h.

La SAS Loc'En Fête ne saurait être tenue responsable des retards occasionnés par des cas de force majeure tel que accident, grève, intempéries...

Supplément Tarif : dimanche, jours fériés et hors horaires de base, selon le barème en vigueur.

### **Art.7 - UTILISATION - REPARATION - NON RESTITUTION**

Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le client donneur d'ordre certifie être apte à utiliser le matériel loué, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué.

Pendant toute la durée de mise à disposition le client donneur d'ordre est tenu d'assurer l'entretien du matériel loué et de la protéger contre toute dégradation, vandalisme, surcharge, intempéries, pluie, vent, neige, gel...Le client donneur d'ordre n'a droit aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement du matériel.

La sous-location est formellement interdite et entrainera la résiliation immédiate du présent contrat. Dans ce cas, LOC EN FETE se réserve le droit de récupérer immédiatement le matériel, les loyers restant cependant dus jusqu'à la fin de la location, sans préjudice des autres frais et dommages et intérêts.

### **Facturation des couts de remise non en état de la marchandise – Facturation si non restitution.**

Tables, chaises, non nettoyées : 15 euros/heure

Le locataire assume la garde sous son entière et seule responsabilité. L'endommagement ou la perte de la marchandise font l'objet d'une facturation forfaitaire de plein droit. Après l'inventaire de la restitution nous vous avertissons des éventuels dégâts ou perte. Nous nous réservons le droit d'imputer sur votre chèque de caution les frais engendrés. Nous encaisserons ce chèque et nous restituerons alors l'éventuel solde par chèque à votre ordre. Si ces frais venaient à dépasser le montant du dépôt de garantie, le locataire s'engage à payer par chèque le solde à réception de la facture, pour le préjudice subis.

### **Art.8 – MISE A DISPOSITON DE LA MARCHANDISE/RESTITUTION**

#### **Location/livraison :**

La marchandise est à votre disposition à partir du Vendredi matin (sauf accord de notre part) pour une réception **ayant lieu le Samedi. Le retrait doit se faire dans nos locaux à l'adresse de nos locaux (ZAC Croix de Lugat – 47200 SAINT PARDOUX du BREUIL).** La semaine précédente vous devez prendre contact avec nous pour définir d'un rendez vous.

Lors de la remise vous devez être à jour au niveau du paiement et du chèque de caution. Aucune marchandise ne sera délivrée en cas d'absence du solde.

Lors de la livraison ainsi que la reprise du matériel, un inventaire sera effectué avant et après l'utilisation du matériel. Afin d'éviter tout litige, la présence du client donneur d'ordre est indispensable. En effet, aucune réclamation ne sera admise ultérieurement en cas d'absence du client et seul l'inventaire de la SAS LOC EN FETE fera foi. Il reconnait recevoir le matériel en bon état, apte au fonctionnement et en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le client donneur d'ordre s'engage à restituer les matériels loués, triés par catégorie, et conditionnés dans leurs bacs et caisses d'origine.

En cas de non respect des instructions une facturation supplémentaire sera à la charge du locataire selon les termes de l'article 7.

### **Restitution :**

Tout article manquant, abimé ou cassé doit être signalé.

La marchandise devra être retournée impérativement le lundi matin dans le cas contraire une indemnité de 70 euros sera exigible.

Pour tout dommage causé sur la marchandise ou retard de restitution, une facturation supplémentaire sera à la charge du locataire selon les termes de l'article 7.

La vaisselle vous est louée propre, prête à servir, vous restituerez ce matériel non lavé,

### **MAIS DEBARRASE DES DECHETS (rincé et essuyé, pas de morceaux)**

**ATTENTION !** certain type de matériel est à nous rendre propre (percolateur, machine à pop corn, tables, chaises) Si ce n'est pas le cas, le nettoyage vous sera facturé selon les termes de l'article 7

Le matériel doit être rangé et restitué dans les emballages d'origine. Les couverts devront être triés, les verres vidés pieds en haut. Tout manquement à cet usage entrainera une majoration de 10%.

### **Art.9 - PROPRIETE, RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

Le matériel loué reste l'entière propriété de la SAS LOC EN FETE et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ces créanciers. Le client donneur d'ordre assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Ce dernier souscrit à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité pendant le temps où il a la garde des installations et du matériel.

### **Art.10 - JURIDICTION**

En cas de contestation, le Tribunal du Siège de la SAS LOC EN FETE sera seul compétent. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### **Art.11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE**

Sous réserve d'un accord préalable, le client autorise LOC EN FETE à le citer dans quelque forme que ce soit en qualité de référence commerciale. Chaque partie garantira à l'autre la confidentialité des informations de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont elle a connaissance au titre de la commande et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître le contenu au titre de la réalisation de la prestation commandée.

### **Art.12 - TARIFS TRANSPORT**

Les frais de transport seront calculés en fonction du matériel loué et du lieu géographique de livraison et/ou reprise (en sus péage, taxe)

Service Dimanche +50€ HT	Service Jours fériés +50€ HT
--------------------------	------------------------------